

ZAC du Carreau de la Mine  
Impasse du Lavoir  
13590 MEYREUIL

Tél. : 04 42 20 01 14  
Fax : 04 42 20 07 92  
e-mail : contact@fm-dev.com  
site : www.fm-dev.com

<b>DEVIS</b>	<b>DATE</b>	<b>CLIENT</b>
D26000276	01/04/2026	CLI00000046




Représentant	Jeremy L'HOSTIS
--------------	-----------------

Contact client	
----------------	--

<p><b>CDC COTELUB</b> 128 chemin des vieilles vignes Parc d'activités le Revol 84240 LA TOUR D AIGUES FRANCE</p>
--

**\*\*\* Offre valable 2 jours \*\*\***

Devise : EUR

Produit	Désignation	Qté	P.U. HT	Rem.	P.U. Net	Montant HT	TVA
	<b>Bac plastique 1100L gris clair/gris clair - RAL 7040 - PRE PERCES CUVE + COUVERCLE -POUR SERRURE DEJA SUR SITE / avec marquage et numérotation de 000 (ref1AI211)</b> PEHD 100% recyclable avec une densité minimale de 0,95T/m3. Résistant aux rayons U.V. Classement au feu de type M4. Normes EN 840.1/5/6 et EN 13071. Préhension à peigne. 4 roues de diamètre 200mm dont 2 dotées de frein. Poids: 64.50 kgs. Charge: 440 kgs.	30,00	198,900		198,900	5 967,00	1
	<b>Bac plastique 660L vert/vert- RAL 6009 - PRE PERCES CUVE + COUVERCLE -POUR SERRURE DEJA SUR SITE / avec marquage et numérotation à partir de 000101 (ref1AF001)</b> PEHD 100% recyclable avec une densité minimale de 0,95T/m3. Résistant aux rayons U.V. Classement au feu de type M4. Normes EN 840.1/5/6 et EN 13071. Préhension à peigne. 4 roues de diamètre 200mm dont 2 dotées de frein. Poids: 35 kgs. Charge: 264 kgs.	100,00	139,900		139,900	13 990,00	1
	<b>Serrure automatique + Clefs triangle (ref1DA109)</b> Serrure automatique avec clé triangulaire.	20,00	23,500		23,500	470,00	1
	<b>PARTICIPATION AU FRAIS DE TRANSPORT DANS LE 84 - (ref900072)</b> DELAI DEBUT MAI POUR COMMANDE AVANT LE 03 AVRIL- 16H00	1,00	875,000		875,000	875,00	1
	<b>Tarif Hayon OFFERT (refHAYON)</b>	1,00	0,000			0,00	1

Code	Tx	Base HT	Montant TVA
1	20,00	21 302,00	4 260,40

Net HT	21 302,00
Total TVA	4 260,40
<b>Net à payer TTC</b>	<b>25 562,40</b>

Mode de règlement	Mandat administratif à 45 jours net
-------------------	-------------------------------------

Domiciliation	BNPPARISBAS CONNECT ET SOTKON
---------------	-------------------------------

IBAN : FR76 3000 4024 9800 0101 7966 914  
SWIFT : BNPAFRPPXXX

Page 1/2

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Article 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société FM Développement et de son client dans le cadre de la vente des produits proposés dans le catalogue du vendeur. Dans les conditions générales de vente ci-après, FM Développement est désigné par «le vendeur» et le client par «l'acheteur».

## Article 2 : Acceptation

Toute commande passée auprès du vendeur implique l'acceptation sans réserve de l'acheteur des présentes conditions générales de vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document de l'acheteur, notamment sur ses propres conditions générales d'achat.

## Article 3 : Commandes

Les commandes sont effectives à compter de la réception par le vendeur du bon de commande signé par l'acheteur. Toute modification ou annulation de commande doit être confirmée par écrit et acceptée par FM Développement.

## Article 4 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont les prix en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en Euros et calculés hors-taxes. Ils seront par conséquent majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société FM Développement s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

## Article 5 : Rabais

Les tarifs proposés comprennent les rabais et remises que la société FM Développement serait amenée à octroyer compte tenu des résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

## Article 6 : Photos et caractéristiques techniques

Les photos et caractéristiques techniques sont celles en vigueur le jour de la commande. Les photos ne sont en aucun cas considérées comme contractuelles.

## Article 7 : Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis à l'acheteur demeurent la propriété exclusive de FM Développement, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

## Article 8 : Livraison, délais et conditions de transport

La livraison peut être effectuée des trois manières suivantes:

- Remise de la marchandise par le vendeur directement auprès de l'acheteur;
- Remise de la marchandise par le vendeur par transporteur à l'adresse indiquée lors de la commande;
- Retrait de la marchandise par l'acheteur auprès du vendeur.

Les délais de livraison sont fournis à titre d'indication et ne sont en aucun cas contractuels, sauf dans le cadre d'un marché public (auquel cas les conditions de livraison sont prévues à l'acte d'engagement).

Si une livraison doit s'effectuer hors France métropolitaine (Corse, DOM TOM, autres pays), les frais de port seront soumis à une étude tarifaire personnalisée et un devis sera fourni au préalable à l'acheteur pour toute acceptation.

Les surcoûts éventuels peuvent concerner la mise à disposition de matériel de déchargement ou encore le montage des accessoires sur les produits commandés. Tout surcoût supplémentaire sera d'abord soumis à l'acceptation de l'acheteur.

Tout retard de livraison ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou l'annulation de la commande. Les conditions de port et d'emballage varient en fonction des types de produits commandés et sont précisés dans la confirmation de commande.

## Article 9 : Réception des produits

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison ou la lettre de voiture à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être confirmées par écrit dans les trois jours ouvrés suivant la livraison, par courrier recommandé avec accusé de réception. Passé ce délai, les produits seront considérés comme acceptés sans réserve.

Article 1148 du code civil : La responsabilité du vendeur ne sera pas engagée en cas de force majeure ou d'événements graves empêchant l'exécution de ses obligations. Les risques afférents au transport sont transférés à l'acheteur dès la prise en charge de la marchandise au dépôt du vendeur.

## Article 10 : Responsabilité

La responsabilité du vendeur est limitée au montant de la commande. En aucun cas, FM Développement ne pourra être tenue responsable des dommages indirects ou immatériels tels que perte de profit, perte d'exploitation, ou préjudice commercial.

## Article 11 : Réserve de propriété

Le vendeur conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement complet de la facture. À défaut de paiement intégral, FM Développement pourra revendiquer les produits, la restitution étant immédiate et les produits livrés aux frais de l'acheteur.

## Article 12 : Conditions de paiement

Le mode et le délai de règlement des commandes varie en fonction des modalités déterminées par accord entre l'acheteur et le vendeur. Le paiement peut s'effectuer par chèque ou par virement.

## Article 13 : Retards de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société FM Développement une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt général légal. Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société FM Développement se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et toujours impayées.

## Article 14 : Retours

Tout retour de marchandise doit faire l'objet d'un accord préalable écrit du vendeur. Toute demande de retour doit être formulée par écrit, au plus tard dans les 15 jours calendaires suivant la réception de la marchandise. Les produits non référencés par le vendeur sur le catalogue et fabriqués sur commande spéciale de l'acheteur ainsi que tous les produits référencés et fabriqués avec un coloris et une taille spécifique demandés par l'acheteur ne peuvent en aucun cas être retournés. Les frais de transport et d'emballage liés au retour des marchandises sont à la charge de l'acheteur. Les produits retournés doivent l'être dans leur emballage d'origine et intacts. Les produits retournés donneront lieu à l'établissement d'un avoir, après déduction des frais de transport aller et retour.

## Article 15 : Garantie

### Garantie légale

- Garantie légale de conformité: En cas de défaut de conformité, l'acheteur dispose d'un délai de 6 mois à compter de la délivrance du bien pour agir. Il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation.
- Garantie contre les vices cachés: L'acheteur peut exercer cette garantie dans un délai de 6 mois à compter de la découverte du vice. Il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Toute réclamation doit être adressée par écrit dans un délai de trois jours ouvrés à compter de la découverte du vice. Les produits défectueux doivent être retournés dans leur état d'origine pour expertise.

### Garantie Contractuelle

En plus des garanties légales, le vendeur offre une garantie contractuelle à compter de la date de livraison des produits. Cette garantie couvre les défauts de fabrication et les dysfonctionnements dans des conditions normales d'utilisation.

La durée de la garantie est précisée au moment de la signature du contrat entre les parties.

### Exclusions de la Garantie

La garantie contractuelle ne couvre pas :

- Les dommages résultant d'une mauvaise installation, d'une utilisation inappropriée ou non conforme aux instructions du vendeur.
- Les détériorations dues à une mauvaise maintenance, un accident, une négligence, ou une modification non autorisée du produit.
- L'usure normale du produit.
- Les interventions ou réparations effectuées par des tiers non autorisés par le vendeur.

### Mise en Œuvre de la Garantie

Pour bénéficier de la garantie, l'acheteur doit notifier par écrit à FM Développement le défaut constaté et retourner le produit défectueux, accompagné de la preuve d'achat. Les frais de retour sont à la charge de l'acheteur. Après vérification et validation du défaut, le vendeur procédera, selon le cas, à la réparation, au remplacement ou au remboursement du produit défectueux.

La responsabilité du vendeur au titre de la garantie se limite au remplacement ou à la réparation des produits défectueux. FM Développement ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects ou immatériels tels que la perte de profits, la perte d'exploitation, ou tout autre préjudice commercial subi par l'acheteur.

### Article 16 : Attribution de juridiction

L'acheteur est le responsable du choix des produits commandés et du respect des règles légales, ainsi que du respect des normes de sécurité et de conformité s'appliquant à son activité. Le vendeur ne peut être tenu pour responsable des dommages matériels, immatériels ou corporels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement, de la mauvaise utilisation ou installation des produits commercialisés. La responsabilité du vendeur sera, en tout état de cause limitée au montant de la commande. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce d'Aix-en-Provence conformément à l'application de l'article 1408 du code de procédure civile.

